

CYR BELCROIX

LOUIS XVII

LE LOUVETEAU DU TEMPLE

LE RELAIS

16° L 2-34
12503

✓

LOUIS XVII

LE LOUVETEAU DU TEMPLE

16°Lb³⁹

12403

DU MEME AUTEUR

Aux Editions de la Revue Moderne:

CONFESSIONS A VESTALE - poèmes, épuisé

Aux Editions Le Relais:

SACRE MATHIEU - roman régionaliste briard

D'AMOUR ET DE LARMES - poèmes

ROSE-GRIS - poèmes, épuisé

GILBERT - essai sur le poète du XVIII^e siècle

AMOUR ET PHILOSOPHIE - poème, épuisé

LE REVE REPUBLICAIN DE CHATEAUBRIAND - essai

CHRISTINE - La Fin de l'Eté - roman de mœurs

FEUILLETS EPARS - poèmes

CONTES A KAREN - contes pour enfants - Prix Guy-Hachette 1978

MURMURES - poèmes - Prix J.-M. Tournebize

LA RUELLE AUX VIGNES - souvenirs d'enfance, illustré - Médaille d'Or de l'Académie
Internationale de Lutèce (A.I.L.)

SOURIRES D'AUTOMNE - poèmes

LA MARE AUX FEES - roman pour enfants, illustré - Médaille d'Or de l'A.I.L.

ECHOS DE NOS CLOCHERS - nouvelles régionalistes, illustré

CHANTS FATALS - nouvelles, illustré

PERENNITE - poèmes, illustré

AU PAYS DE KAROBAS - contes pour enfants, illustré

LA GROTTTE AUX ETOILES - roman

L'ENIGME DU TEMPLE - La succession au Trône de France - essai

A LA BASTILLE! - essai critique

NOTES & CONSIDERATIONS SUR LA REVOLUTION... & SES SUITES - essai
critique sur la Révolution et sur ce qui s'ensuivit

SELON L'HUMEUR DU TEMPS - poèmes, illustré

FRANCAIS, A VOS POCHEs, FISC! - pamphlet en prose

L'ESCLAVE INSOUmis - pièce en un acte en prose

LES ACOUTIENS - satire humoristique

LE MOUCHOIR - pièce en trois actes en prose

LA JUSTICE REVOLUTIONNAIRE - essai

LA CHIENLIT - pamphlet en vers

NOTES HISTORIQUES & LITTERAIRES - essais, illustré

LE GUI DE CHENE - essai, illustré

CHRONOLOGIE DE LA REVOLUTION -

PAGE D'AMOUR - roman

LA ROSE ROUGE - contes fantastiques et légendes

AMOUR & PHILOSOPHIE - ROSE-GRIS - poèmes, nouvelle édition des deux recueils

SCENES VILLAGEOISES - nouvelles régionalistes, illustré

ROSES D'AUTOMNE - poèmes

SOUS L'EMPRISE DE SATAN - essai

LA ROSE DE PROVINS - essai

ESSAIS HISTORIQUES

LES CONSEQUENCES DE L'INCONSEQUENCE (1918-1946)

LES CONTES DU MERCREDI - contes pour enfants

LES CONTES DU LUTIN - contes pour enfants

sous sa direction:

HARMONIES SEINE-&-MARNAISES - anthologie des poètes seine-et-marnais

01833 3001 0011-JD

CYR BELCROIX

LOUIS XVII

LE LOUVETEAU DU TEMPLE



LE RELAIS

13, av. de Fontainebleau
77760 LA CHAPELLE LA REINE

- Je remercie pour l'aide qu'ils m'ont apportée:
- Madame Madeleine DUVIELBOURG, de l'*Institut Louis XVII*;
 - Monsieur le Comte Hugues HARPEDANNE DE BELLEVILLE;
 - Madame Corinne LANGLOIS, *traductrice des textes allemands*;
 - Feu Monseigneur Michel VEISSIERE et le Père Michel SAULNIER, *traducteurs des documents rédigés en latin*;
 - L'Institut Historique Allemand de Paris;
 - Les Archives de Prusse à Berlin.

Malheureusement, je me suis heurté au silence de divers organismes tant en Allemagne qu'en Italie.

Il semble aussi que de très nombreuses archives saisies en Allemagne par les autorités russes en 1945 aient été transférées en Russie où il est pratiquement impossible de les consulter, ne sachant pas d'ailleurs quel organisme les détiendrait et si elles ont été dépouillées si elles n'ont pas été détruites.

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.

© Editions Le Relais 1996

I.S.B.N. 2-902693-43-5



NOTE PRELIMINAIRE

J'avais terminé mon court essai sur "L'énigme du Temple- La succession au trône de France" (Le Relais, 1988) et l'ouvrage était publié lorsque divers correspondants dont je ne puis douter de la bonne foi m'ont adressé de nouvelles informations et, de mon côté, j'ai pu compiler divers documents qui ajoutent à la thèse tendant à identifier Louis XVII en Naundorff et à démontrer que le comte de Paris ne peut être considéré comme le chef de la Maison de France ainsi qu'il s'intitule lui-même.

Je ne reprendrai pas les arguments que j'ai développés dans "L'énigme du Temple" et ne reproduirai pas les documents qui figurent déjà dans les nombreux ouvrages traitant de ce sujet.

Monsieur Xavier de Roche (Louis XVII - Ed. de Paris, 1987), avec une rare lucidité et une implacable méticulosité, fait, mieux que quiconque, la démonstration que l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 n'était pas Louis XVII. Ses recherches sérieuses, patientes et minutieuses l'ont amené à découvrir des documents qui justifient son affirmation et ne laissent plus planer aucun doute sur la survivance de Louis XVII. Son ouvrage est un monument de références et de recension des ouvrages traitant de cette énigme, qu'ils soient pour ou contre la survivance, pour ou contre Naundorff.

Je pense que, désormais, aucun auteur sérieux ne pourra se dispenser de s'y référer.

Toutefois, jusqu'à plus ample informé, j'émetts quelques réserves sur le mariage portugais avec Dona de Vasconcellos et le mariage avec Mademoiselle Kukuckova, en Slovaquie, qu'il aurait épousée sous le nom d'Emeric Manczer.

Les numéros entre parenthèses () renvoient aux notes des pages 180 et suivantes.

INTRODUCTION

Lorsqu'on a lu une partie des innombrables ouvrages (plus de 600) et articles (près de 2.500) consacrés à cette énigme du Temple et consulté les documents connus, si on acquiert la certitude que l'enfant mort en cette prison le 8 juin 1795 n'est pas le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette -bien que certains persistent à vouloir démontrer le contraire en prétendant qu'il était impossible de faire évader un enfant de cette sorte de forteresse-, on reste confondu par la multiplicité des versions qui s'apparentent quelque peu à des romans, bien souvent avec toutes les extravagances qu'autorise l'imagination fertile de divers auteurs.

C'est un peu comme pour "Le Masque de Fer" où toutes les suppositions sont permises -et ont été émises-, mais elles sont si nombreuses et se contredisent tellement qu'aucune n'est crédible.

J'eus l'occasion, voici fort longtemps, de m'entretenir de ce sujet avec Gustave Gaillard qui avait écrit : "Le secret du Masque de Fer" (Ed. Taillandier, avant 1939), un roman de cape et d'épée; mais cet auteur ne se targuait pas de révéler la vérité sur un secret fort bien gardé et ne considérait son ouvrage que comme un roman.

Il m'avait offert ce livre que j'ai prêté à un ami, aujourd'hui décédé, qui ne me l'a jamais rendu.

Le comte de Chambord aurait connu la vérité -et aurait possédé des documents concernant ce Masque de fer (il en aurait été de même pour Louis XVII)- qu'il aurait confiée verbalement à son neveu et héritier, le duc Robert de Bourbon-Parme. Mais où sont passés ces documents? De plus, le duc Robert de Bourbon-Parme, s'il dit que son oncle l'en avait entretenu, ne révéla rien des confidences avunculaires.

Les mystères royaux -avec assassinats, substitutions, disparitions étranges-, non seulement en France, mais dans divers pays européens, ne sont pas si rares. Souvent, ces crimes étaient le fait d'une branche royale cadette ayant la prétention d'accéder au trône. On ne reculait devant rien pour parvenir au pouvoir: Jean 1er le Posthume - fils de Louis X le Hutin et de Clémente de Hongrie - alors que Philippe V le Long brigua le trône en succédant à son frère, n'aurait pas été assassiné par sa tante Mahaut d'Artois le jour de son baptême, le 19 novembre 1316, mais substitué à un enfant mort-né à la même date. Catherine de Médicis aurait fait disparaître le fils de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche afin que régnât son autre fils -préféré- Henri III.

Ce ne sont là que deux exemples. Les cas sont légion.

Le plus curieux en ce qui concerne Louis XVII c'est que chaque

auteur était sa thèse sur des documents et des témoignages - le plus souvent indirects. Nous trouvons dans ces écrits une foule de noms - voire de surnoms ou de noms empruntés - à croire que la Cour de Louis XVI ressuscitait autour de l'un ou de l'autre des prétendants.

Malheureusement, les vrais protagonistes furent muets - à moins que leurs écrits ne fussent saisis et détruits par ceux qui y avaient intérêt.

Les "Un tel m'a dit", "j'ai entendu dire par Un tel au temps de ma jeunesse", "je tiens de Un tel cette révélation qui la tenait d'un autre", ne constituent pas des preuves formelles.

Bien des personnages qui vivaient dans l'entourage de Louis XVI reconnurent, bien longtemps après, le deuxième Dauphin, les uns en la personne de Naundorff, les autres en la personne de de Richemont.

Je présume que certains étaient de bonne foi, mais les souvenirs s'estompent ou même s'effacent avec le temps, surtout en cette période pour le moins agitée, riche en événements, et, bien souvent, il se crée des confusions entre les divers événements après de nombreuses années.

Et puis nous trouvons des témoignages de révolutionnaires qui, soudainement, sous la Restauration, manifestèrent un curieux attachement à la famille royale et plus spécialement à Louis XVII, allant même jusqu'à prétendre avoir agi pour alléger les souffrances de l'enfant-roi pendant son incarcération tout en attestant que l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 était bien Louis XVII, ceci afin de conforter la thèse officielle - qui ne pouvait que favoriser Louis XVIII - et leur permettre d'espérer quelques faveurs du nouveau régime.

Evidemment, ces témoignages sont à écarter, d'autant plus qu'ils diffèrent lorsque ces "témoins" les ont émis à deux ou trois reprises.

Il est troublant de constater que Naundorff et de Richemont connaissaient, chacun en ce qui le concernait, des secrets dont peu de gens admis à la Cour étaient instruits. S'ils n'avaient pas vécu les faits qu'ils rapportaient pour se faire reconnaître, qui aurait pu les leur indiquer car, la plupart du temps, il s'agissait de faits anodins, comme un cadeau offert par l'un ou par l'autre à celui qui n'était encore que le Dauphin.

Par exemple, Michel Wartelle, qui conteste la mort du premier Dauphin, s'appuie, pour justifier la survie de celui-ci, sur des témoignages de personnes qui avaient connu les deux Dauphins. La confusion entre l'un et l'autre est fort possible car la reconnaissance fut faite bien des années après.

Or, tous ces témoignages consistent en des lettres écrites quarante ou cinquante ans après les faits.

Dans ma profession j'eus l'occasion d'assister à des audiences de tribunaux statuant sur des faits - notamment des accidents de la circulation - dont j'avais été témoin ou appelé à dresser le constat en mentionnant le nom des témoins.

L'audition de ces témoins, intervenant un an à peine après l'accident, me faisait bondir. Les faits étaient déformés; les déclarations de ces témoins contredisaient les constatations que j'avais faites car ces témoins ne se rappelaient plus qui venait de droite ou de gauche, de quel côté du croisement le feu était au rouge et, lorsqu'il y avait plusieurs témoins, la confusion était telle que, bien souvent, le magistrat les écartait.

Je considère donc que tous les témoignages sont sujets à caution et je me garderais bien d'émettre une opinion basée sur eux s'ils ne sont pas corroborés par des documents indiscutables.

La seule preuve est la confrontation des marques corporelles, de naissance, d'inoculation ou d'accidents que portait Louis XVII et dûment attestées avec le rapport d'autopsie pratiquée sur Naundorff et, pour confondre les "faux dauphins", la couleur de leurs yeux puisque ceux de Louis XVII étaient bleus.

Il est donc difficile de se faire une opinion au vu de ces écrits qui se contredisent les uns les autres, et ce ne sont pas les divers procès intentés aux prétendants au trône et les jugements qui apportent quelques éclaircissements s'ils n'ajoutent pas encore à la confusion.

Un grand nombre de documents ont été détruits, soit par les détenteurs qui les considéraient comme sans valeur, soit par les instances officielles, pendant la Révolution, sous Napoléon 1er, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, et peut-être sous la IIIème République puisqu'on ne retrouve plus les documents qui figuraient dans le fameux "dossier rouge" des Affaires Etrangères dont on a tant parlé et dont il ne resterait plus que la cote - qui serait verte - alors que différents personnages de la politique en ont pris connaissance il n'y a pas si longtemps encore, sans oublier les Communards de 1871 qui incendièrent des archives.

Il se peut que des documents se trouvent disséminés dans les archives des Chancelleries étrangères - notamment dans des "Archives secrètes" -, chez des particuliers.

Il est aussi indiscutable qu'il existe un dossier Louis XVII dans les archives secrètes du Vatican, car j'ai une lettre relativement récente (21 décembre 1992) du préfet des "Archivio Segreto Vaticano", le Père Joseph Metzler, qui dit exactement ceci:

La Préfecture de la Bibliothèque Apostolique Vaticane nous a transmis votre lettre du 18 novembre, dans laquelle vous demandiez des renseignements autour des "dossiers concernant Louis XVII et ses descendants", et du "testament politique" de la Duchesse d'Angoulême.

A cet effet je vous informe que les inventaires et les autres moyens de recherche à notre disposition n'indiquent pas de trace sur l'existence de documents regardant vos demandes. Il faudrait donc prendre en main de nombreux volumes et dossiers pour voir s'il y a quelque allusion à ces questions.

C'est une réponse de jésuite bien dans la tradition du Vatican, alors que si Jean XXIII adressait du courrier à "S.A.R. le Prince René de Bourbon" il ne le faisait pas simplement pour faire plaisir à son ami de vieille date. Il avait de bonnes raisons de lui donner ce titre, une fois devenu pape.

Jusqu'à ce que Michel Wartelle publie son ouvrage "Louis XVII ou le secret du Roi" (Ed. de Mortagne, Canada), la question essentielle débattue se résumait à savoir si oui ou non le second Dauphin était décédé au Temple soit le 4 janvier 1794, soit le 8 juin 1795.

Pour les tenants de la mort au Temple, il n'y avait pas de mystère Louis XVII et, par conséquent, plus de recherche postérieure puisque la descendance masculine de Louis XVI s'arrêtait à l'une de ces deux dates.

Pour les historiens curieux il ne s'agissait plus que de déterminer la date exacte et, s'ils retenaient celle du 4 janvier 1794, de tenter de savoir pourquoi le décès de Louis XVII n'avait pas été annoncé aussitôt, quelle était l'identité de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 et les motifs pour lesquels cette mort fut cachée pendant vingt-quatre heures.

Mais ils entendaient justifier la version officielle.

Pour les convaincus de la survivance, à partir de ces mêmes dates fatidiques, il fallait rechercher la trace de Louis XVII, et c'est là que les difficultés commençaient. Qui des prétendants était le véritable Roi?

Sur la bonne quarantaine de ces soi-disant fils de Louis XVI - ou descendants de Louis XVII - (dont certains ne revendiquèrent jamais le trône), pratiquement tous furent facilement éliminés, leur imposture étant flagrante lorsqu'ils n'étaient pas les créatures des rois successifs pour convaincre l'opinion que Naundorff n'était que l'un de ces fantaisistes.

Seuls restaient en lice Naundorff et de Richemont. Ce dernier aurait pris diverses identités avant de s'en tenir à celle de de Richemont. D'après certains il aurait été tour à tour Hervagault, Charles de Navarre, Mathurin Bruneau, etc.

Ce fut alors, en 1990, que Michel Wartelle vint troubler le débat entre les convaincus de la mort du second Dauphin et ceux de la survivance - parmi lesquels les partisans de Naundorff et ceux de de Richemont - en tentant de prouver la survivance du premier Dauphin qui ne serait pas décédé - ainsi que l'histoire officielle l'indique - à Meudon le 4 juin 1789. Evidemment, il faisait valoir

ses arguments, là encore étayés sur des documents et des témoignages troublants certes, mais peu probants qu'aussitôt contestèrent divers autres historiens.

Et d'autres énigmes vinrent se greffer sur cette énigme du Temple, notamment celle de l'hypothétique - voire improbable - substitution de Marie-Thérèse fin décembre 1795.

D'échanges en substitutions d'enfants, c'est un véritable puzzle, mais bien des pièces ne s'emboîtent pas dans les autres alors qu'il en manque de nombreuses pour parvenir à reconstituer le tableau.

Je vais donc tenter - ce qui n'est pas particulièrement facile - une analyse des diverses versions.

En effet, il faut détruire les légendes et les romans, quelque grande soit la notoriété de leurs auteurs - à moins qu'ils ne se présentent comme romanciers et non comme historiens -, afin de rétablir la vérité, ou un semblant de vérité.

Trop d'auteurs, en voulant trop prouver avec une forte dose d'imagination, ont, en définitive, desservi la cause qu'ils désiraient servir et aggravé la confusion.

Je ne suis pas de ceux qui ont la prétention de détenir la vérité, la seule et unique. Mais au vu des documents connus à ce jour, sans chercher à leur donner une signification qu'ils n'ont pas, nous pouvons, sans idée préconçue, dégager un faisceau de preuves en espérant que d'autres documents encore inconnus viennent quelque jour confirmer ou infirmer notre opinion.

Comme dans toutes les énigmes de l'Histoire nous rencontrons des faits étranges, des ambitions de personnages qui se prétendent des chefs, des actes aux antipodes des discours. Ici, nous voyons de prétendus farouches républicains envisager une restauration monarchique pour satisfaire leurs ambitions personnelles, voter la mort du Roi, mais recevoir des subsides de l'étranger ou des émigrés - car pour certains l'argent n'est jamais sale - et prendre en otage un tout jeune enfant pour finalement lui faire perdre son identité, ce qui constitue un second régicide.

Nous ne pouvons pas imaginer jusqu'à quelles turpitudes peut conduire certains êtres ignobles l'appât du gain et du pouvoir.

Louis XVII était un enjeu et son élimination civile s'imposait pour certains - notamment ses oncles Provence et Artois - toutefois en le maintenant en vie à des fins peu avouables, mais malheureusement trop évidentes.

Je suis surpris que Chateaubriand - qui se voulait le champion de la Légimité - ait accepté la version officielle de la destinée de l'Enfant-roi alors qu'il ne pouvait ignorer le doute qui s'était insinué dans les esprits. Il avait été ministre des Affaires étrangères et en relation avec des royalistes convaincus de la survivance de Louis XVII.

Au lendemain de la mort du Duc de Berry - assassiné par Louis-

Pierre Louvel le 13 février 1820 -, accusant Decazes de n'être pas étranger à ce crime, il dit : "Le pied lui a glissé dans le sang." Il aurait pu en dire autant de Louis XVIII. N'osa-t-il pas porter une telle accusation contre celui qu'il servait ? Pourtant il n'ignorait pas les derniers mots de Louvel avant de placer sa tête dans la lunette en juin 1820 : "Je n'aurais pas cru qu'on m'aurait laissé périr." Mais il fallait supprimer un témoin des plus gênants.

Il ne devait pas non plus ignorer l'altercation que le Duc de Berry avait eue avec son oncle quelque temps auparavant.

Il ne donna pas la raison de son accusation contre Decazes.

Il est pratiquement impossible qu'il n'ait pas entendu parler de Naundorff-Louis XVII pendant son séjour à Berlin du 11 janvier au 19 avril 1821 comme ministre plénipotentiaire, comme à Vérone - au Congrès - de septembre à décembre 1822, comme à Neufchâtel en 1823, à Lausanne de mai à juillet 1826.

Et en mai 1833, lors de sa visite à Carlsbad à la Duchesse d'Angoulême n'évoqua-t-il pas avec elle la survivance de son malheureux frère ?

Plus tard, en 1830, s'il tenta de convaincre Louis-Philippe de laisser le trône au Duc de Bordeaux - ultérieurement Comte de Chambord -, il évoqua pas la survivance de Louis XVII.

Que craignait-il d'en parler dans ses "Mémoires d'outre-tombe" qui ne devaient commencer à paraître en feuilleton que plus de trois mois après sa mort ?

Si, tout d'abord, il avait désiré qu'ils ne fussent publiés que cinquante ans après son décès, des considérations financières le contraignirent à vendre son ouvrage en en autorisant la publication dès après sa mort.

Toutefois, Chateaubriand, dans les pièces justificatives de ses "Mémoires sur le Duc de Berry" rapporte la lettre de Louis XVIII au Prince de Condé à la suite du "décès" de Louis XVII. Cette lettre est un monument d'hypocrisie :

Mon cousin, je suis touché, comme je dois l'être, des sentiments que vous m'exprimez au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du roi, mon seigneur et neveu. Si quelque chose peut adoucir ma juste douleur, c'est de la voir partagée par ceux qui me sont chers à tant de titres. La France perd un roi dont les heureuses qualités que j'avois vues se développer dès sa plus tendre enfance, annonçoient qu'il seroit le digne successeur du meilleur des rois; il ne me reste plus qu'à implorer le secours de la divine providence pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur. Leur amour est le premier objet de mes désirs, et j'espère qu'un jour viendra, où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai, comme Louis XII, mériter le titre de père de mon peuple. Dites aux braves gentilshommes et aux fidèles troupes dont je vous ai

confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour; et que je compte principalement sur vous et sur eux pour achever de le faire eclore...

* * *

N'a-t-on pas imaginé que Louis XVII pouvait être Louis-Pierre Louvel? Il existe, certes, des coïncidences de dates et de faits, mais ce ne sont pas des preuves. Louvel ne revendiqua pas d'ailleurs une ascendance royale.

Songer que Louis XVII aurait pu assassiner son cousin relève de la plus haute fantaisie.

Louvel déclara lorsqu'il fut interrogé par la police qu'il méditait son geste depuis 1814. Avec sa petite taille et sa prétendue ressemblance avec l'Empereur d'Autriche Joseph II - oncle de Louis XVII - et du fils de ce dernier, François II, il aurait pu se présenter comme le fils de Louis XVI, mais il lui aurait fallu apporter des justifications qu'il était bien en peine de fournir.

De plus, Louis XVII, depuis son enlèvement du Temple, était suivi par ceux qui y avaient procédé et avaient grand intérêt à le surveiller pour les raisons que je préciserai ultérieurement.

SUR LA MORT DU PREMIER DAUPHIN

Abordons tout d'abord la question de l'hypothétique survie du premier Dauphin afin d'en terminer avec cette invraisemblable histoire.

Notons avant tout que Louis XVI et Marie-Antoinette étaient tous deux de santé robuste et on ne relevait aucune tare héréditaire dans leur ascendance.

Mais la nourrice du premier Dauphin, une dame Poitrine - nom prédestiné pour une nourrice si c'était là son vrai nom - choisie par le docteur Brunyer, médecin des enfants de France, avait des enfants malades - humeurs froides ou écrouelles ou scrofules - et il est probable que ce fut elle, par l'allaitement, qui lui transmit la maladie dont il mourut.

Cette indication exclut donc qu'on puisse dire que Louis XVII est mort de la même maladie héréditaire que son aîné.

Michel Wartelle indique que le premier Dauphin, bien que déclaré mort au château de Meudon le 4 juin 1789, n'était que dans un coma profond.

Alors que le corps du jeune Prince était placé dans un cercueil ouvert, Madame Marie-Anne Himely - épouse du garde suisse Henri Leschot qui fut massacré à Versailles le 6 octobre 1789, certains disent à Paris le 10 août 1792 - s'aperçut que l'enfant respirait encore.

Je sais que des personnes considérées comme mortes cliniquement sortirent de leur léthargie avant leur inhumation. Les cas sont peu nombreux.

On ne nous dit pas quand, le 4 ou le 5 juin 1789, et à quelle heure Madame Himely s'aperçut que Louis-François-Joseph-Xavier vivait encore, alors que cette précision a son importance.

Elle en aurait informé le premier écuyer du Roi, le Marquis de Briges, qui aurait remplacé le premier Dauphin par le corps d'un autre enfant mort le même jour dans les environs du château de Meudon.

Madame Himely aurait gardé l'enfant quelques jours dans son logement de fonction et l'aurait envoyé - nous ne savons comment car il s'agissait quand même d'un enfant malade - à Neuveville en Suisse - ce n'est pas la porte à côté - chez le docteur Barthélémy Himmely, son parent, un médecin de grande renommée.

On a dit que cet enfant avait été empoisonné à l'arsenic par son oncle Provence qui brigait le trône.

Il pourrait être possible que, si des doses minimales de poison étaient administrées à l'enfant, le fait de le soustraire à ce traitement ait pu le sortir du coma et que le docteur Himely ait pu

le soigner avec succès.

Il est tout de même pour le moins curieux que ni le roi - bien que fort occupé avec les Etats généraux - ni la reine n'en fussent informés car c'était là une nouvelle heureuse qui aurait ravi les parents.

Alors, on prétend que Marie-Anne Leschot aurait eu l'intention de cacher l'enfant jusqu'en des temps meilleurs et de le remettre à ses parents, ce qui fut impossible en raison de ce que la Révolution éclata le 14 juillet suivant, et nous connaissons la suite.

A cette époque, 4 juin 1789, la situation n'était pas désespérée, l'opinion royaliste était profondément ancrée dans le peuple, et si certains intellectuels ambitieux, timidement d'ailleurs, avançaient le mot "République", peu d'entre eux avaient une notion, même vague, de ce qu'était ce régime qui n'avait jamais eu la moindre place dans la tradition française essentiellement monarchique. Certes, Marie-Antoinette était loin de recueillir tous les suffrages - par la faute de son beau-frère Provence et du Duc d'Orléans (futur Philippe-Egalité) qui entretenaient les rumeurs concernant une prétendue inconduite de la Reine qu'ils calomniaient, payant même des pamphlétaires pour écrire des libelles contre elle et le Roi à l'occasion -, mais son mari avait toujours l'affection de la majorité de ses sujets.

Alors, que nous dit-on?

Que le premier Dauphin serait Naundorff et que Louis-Charles - deuxième fils de Louis XVI - serait de Richemont, lequel aurait été enfermé au Temple avec sa famille alors que son frère aîné se trouvait en Suisse.

Cette circonstance n'aurait que peu d'importance pour la dévolution du trône puisque Naundorff serait le premier Dauphin et donc, de droit, successeur de son père Louis XVI, et que de plus de Richemont - frère cadet -, demeuré célibataire, est décédé sans postérité masculine légitime, bien qu'il aurait eu cinq filles de ses maîtresses.

Le premier Dauphin avait toujours été d'une santé fragile. Une langueur le prit fin 1787 et ses jours étaient comptés. L'un de ces médecins qui le soignaient, et l'avaient condamné, le docteur Petit, indiquait fin 1788 une gangrène de plusieurs vertèbres. L'autopsie révéla que huit vertèbres étaient cariées.

La Reine, sa mère, écrivant à Joseph II, indiquait d'ailleurs qu'il (le premier Dauphin) avait une hanche plus haute que l'autre et les vertèbres déplacées et en saillie, qu'il avait de la fièvre tous les jours, qu'il avait maigri et qu'il était affaibli.

Il faut aussi écarter la thèse de l'empoisonnement car, d'une part, l'effet du poison ne se manifeste pas au niveau des vertèbres mais par des troubles digestifs, des accidents nerveux et cutanés, et, d'autre part, il y avait un deuxième Dauphin.

Le corps de l'enfant ne dut être placé dans le cercueil qu'après l'autopsie pratiquée par neuf médecins le 5 juin, le lendemain du décès.

En tout cas, avant que le cercueil ne fût fermé, les membres de la famille royale, le Roi et la Reine notamment, durent visiter la dépouille mortelle. L'un d'entre eux se serait bien aperçu de la substitution. De plus le corps devait être veillé en permanence, nuit et jour, et il aurait été difficile, sinon impossible, d'enlever le premier Dauphin et de le remplacer par le corps d'un autre enfant qui lui ressemblât et fût vêtu semblablement. Il aurait fallu un certain temps à de Brigues pour trouver cet autre enfant mort - qui n'avait vraisemblablement pas les traits du premier Dauphin. Quant à celui-ci on ne pouvait pas le laisser dans son cercueil pendant ce temps - car le temps pressait de lui dispenser des soins - et il est non moins vraisemblable que, dans la chapelle ardente, il y avait un certain va-et-vient qui laissait peu de possibilité pour opérer la substitution.

Et puis il aurait fallu que l'enfant mort substitué souffrît du même mal pour que l'autopsie révélât la carie des vertèbres que le docteur Petit avait décelée six mois auparavant.

Il aurait été étonnant que tant de conditions aient été réunies pour permettre cette substitution.

Michel Wartelle voulait-il démontrer que Naundorff avait menti lorsqu'il parla de son séjour au Temple ?

Mais le roman ne s'arrête pas là !

Dans la nuit du 11 mai 1794, Robespierre se serait rendu au Temple pour visiter les enfants royaux - Marie-Thérèse et Louis-Charles, second Dauphin.

Put-il pénétrer dans la prison hermétiquement close de l'enfant-roi ? N'étant pas serrurier, il lui fallait se faire ouvrir la "cage" par le porte-clefs. Admettons-le. N'était-il pas le grand chef à l'époque ?

Là, il se serait aperçu que le Dauphin avait disparu et que, par conséquent, il n'avait plus d'otage pour négocier avec la Prusse.

Les auteurs de l'enlèvement - ou les commanditaires - auraient pu être Hébert et Chaumette, mais Robespierre ne pouvait plus les inquiéter pour savoir ce qu'ils en avaient fait puisqu'il les avait confiés aux "bons" soins de Sanson.

Il lui fallait donc trouver un Dauphin.

Charlotte, sa sœur, curieusement introduite dans le milieu des émigrés à Genève aurait connu Louis-François-Joseph-Xavier (premier Dauphin) qui ressemblait à son frère cadet. Elle aurait proposé à Maximilien de l'amener au Temple. Louis-François avait pourtant trois ans et demi de plus que Louis-Charles.

Nous ne comprendrions pas pourquoi Marie-Anne Himely - qui avait sauvé le premier Dauphin à une époque où la situation, si

elle était alarmante, n'apparaissait pas encore tragique - non seulement aurait remis ce Dauphin - alors que la Terreur et les émeutes permanentes présentaient des risques certains pour l'enfant - à Charlotte Robespierre, mais aurait même accompagné cette dernière pour amener Louis-François à Meudon où Robespierre - qui avait enlevé le substitué le 24 mai - serait venu le chercher le 30 mai suivant pour le placer au Temple à la place de son frère disparu.

Ce délai de six jours pour effectuer le voyage aller et retour de Meudon à Neuveville me paraît un peu court à cette époque.

Si je compte bien, il aurait donc fallu que Robespierre se fît ouvrir trois fois les portes de la pièce où se trouvait séquestré l'enfant. Et cet enfant qu'il emmenait et qu'il ramenait, il ne pouvait pas le dissimuler dans sa poche. Et cela sans que les gardiens, les militaires, les commissaires n'objectassent quoi que ce fût? Et Robespierre n'aurait pas mis fin à l'inconfort de la cellule où pullulait la vermine? C'est inimaginable! De la part de Robespierre, ç'aurait été l'abomination dans toute son horreur bien qu'il ne fût guère humain.

Evidemment, nous pouvons nous demander pourquoi Louis XVIII ainsi que Louis-Philippe pensionnèrent Charlotte de Robespierre qui aurait bénéficié également d'une pension de Marie-Thérèse. Mais, dit-on, elle aurait favorisé certains émigrés.

Par la suite, on lui aurait substitué un autre enfant et Louis-François aurait été rendu à sa mère adoptive, Marie-Anne Himely, veuve d'Henri Leschot, qui l'aurait remmené en Suisse.

Ce serait le vrai(?) Jean-Marie Hervagault qui serait mort le 8 juin 1795.

Il y aurait donc eu les deux enfants de Louis XVI emprisonnés à tour de rôle au Temple, le second Dauphin tout d'abord et le premier Dauphin ensuite et tous les deux auraient été enlevés. Il y aurait eu également au moins deux substitués. Nous en trouvons quatre d'ailleurs dans certains ouvrages.

Et ce serait en Suisse où il se trouvait au début de 1804 - après un séjour en Caroline du Sud de 1797 à 1803 - que Bonaparte l'aurait fait enlever pour l'incarcérer dans un cachot du château de Vincennes d'où il n'aurait été relâché qu'en 1809 sur l'ordre de Fouché avec le concours de Joséphine de Beauharnais, désormais épouse de Bonaparte.

Ce ne serait pas étonnant que de 1795 jusqu'en 1810 il y eût un trou noir dans les récits de Naundorff (premier Dauphin), mais il n'aurait pas assisté à la dernière visite de son père, la veille de l'assassinat de ce dernier, ni vécu la séparation d'avec sa mère qu'il relata dans "Le récit de Brandebourg".

Ce serait son frère cadet (de Richemont) qui aurait connu les déchirements de ces deux séparations puisqu'il n'aurait été empri-

sonné au Temple qu'en mai 1794.

Alors, que devint de Richemont, second Dauphin?

Ses "Mémoires" nous proposent "son" itinéraire.

Pourquoi revendiqua-t-il le titre de duc de Normandie et celui de Louis XVII?

Tout simplement parce qu'il croyait mort le premier Dauphin, son "frère" aîné.

Michel Wartelle admet que Naundorff étant Louis-François-Joseph-Xavier - premier fils de Louis XVI - était roi de droit et non de fait puisque la dévolution dynastique ne souffre pas d'exception: la couronne revient obligatoirement au fils aîné du Roi.

Si nous suivons cet auteur, de Richemont - fils cadet - n'avait aucun droit à la couronne puisque son frère aîné était vivant et qu'il avait assuré sa descendance.

Et le fils qu'il aurait eu en 1799 de la fameuse princesse espagnole Maria de Vasconcellos - qu'on l'aurait forcé à épouser à treize ans, bien qu'il eût triché sur son âge en notant dix-huit ans (soit en 1798, voir "filière portugaise") parce qu'il l'avait engrossée -, fils qui aurait été prénommé Luis, n'aurait pas plus de droit que lui. On ne sait d'ailleurs pas ce que ce fils est devenu réellement.

Toutefois, de Richemont n'y fit pas allusion dans ses "Mémoires". On a dit que c'était pour cacher à ses amis un péché de jeunesse...

Notons que Naundorff est également muet sur ce prétendu épisode espagnol ou portugais - bien que certains le lui attribuent - si ce n'est une note manuscrite sur un livre, ce que nous verrons au chapitre "la filière portugaise".

Je ne pense pas qu'il faille s'attarder sur cette thèse qui comporte par trop d'in vraisemblances et d'impossibilités.

Et puis je me demande pourquoi, plus de deux cents ans après, on vient nous raconter cette histoire "à dormir debout" car il aurait été surprenant que le premier Dauphin ait survécu jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans alors qu'en 1789 son état de santé était si déplorable que la médecine l'avait condamné. Même les soins diligents du docteur Himely ne pouvaient pas assurer sa guérison.

DE RICHEMONT

Malgré ce qu'écrivit Michel Wartelle, les documents auxquels il fait référence et qu'il cite en les reproduisant partiellement pour faire admettre que le baron de Richemont était le second Dauphin, nous ne sommes pas convaincus.

Ayant porté successivement les noms d'Henri Hébert, de Giovanni, de Pieted, de Legras, de colonel Lemaître, de France, de comte de Saint-Julien, d'Henri de Transtamare avant d'adopter celui de baron de Richemont, celui-ci se serait appelé en réalité Claude Perrin, fils d'un boucher de Lagnieu, bien que nous n'en soyons pas aussi sûrs alors que nous avons vu tant de "preuves" fabriquées par les autorités.

De Richemont est le nom d'une vieille famille bretonne dont le plus célèbre représentant fut le comte de Richemont (1393-1458), connétable de France en 1425, qui devint duc de Bretagne en 1457 sous le nom d'Arthur III (ou Arthus de Bretagne).

Notons que Naundorff ne porta ce nom qu'à partir de 1810 et que si, auparavant, on l'appelait Charles Leschot ou Charles Perrin, c'était en raison de ce que Marie-Anne Himely, veuve d'Henri Leschot, remariée à un monsieur Perrin, le faisait passer pour son fils; ce n'était pas lui qui les avait choisis et il ne s'en prévalut jamais.

Xavier de Roche prétend de son côté que la veuve Leschot, se remaria avec un nommé Valentin Himely qui semblerait être un de ses cousins.

Le 19 août 1833, de Richemont fut arrêté à Paris.

Quatorze mois d'instruction n'ayant pas permis, officiellement, de fixer sa véritable identité, le 30 octobre 1834, ce fut Henri Hébert se disant Estelbert-Louis-Hector-Alfred baron de Richemont qui comparut devant la Cour d'assises de la Seine sous l'inculpation de: 1^o complot ayant pour but un attentat contre la vie du Roi et des membres de la famille royale, la destruction du gouvernement, et l'excitation à la guerre civile; 2^o délits de presse; 3^o possession d'une imprimerie; 4^o port d'une arme prohibée; 5^o escroquerie et tentative d'escroquerie.

Le jury ne retint que les quatre derniers chefs d'accusation pour le condamner à douze années de détention.

Mais il "s'évada" de la maison centrale de Clairvaux le 19 août 1835 et bénéficia d'une amnistie en 1840.

Il revint donc habiter à Paris le plus officiellement.

Et il mourut à Gleizé (Rhône) le 10 août 1853 pendant son sommeil sans avoir été autrement inquiété bien que depuis son évasion il eût demeuré en France. Toutefois on a dit qu'il avait séjourné

en Angleterre pendant le temps de sa cavale avant d'être amnistié.

Michel Wartelle prétend que Naundorff - qui serait le premier Dauphin né en 1781 - avait des souvenirs de sa vie à Versailles, mais ignorait qu'il était l'aîné des enfants mâles du Roi. S'il avait des souvenirs de Versailles, il devait se rappeler qu'il avait un jeune frère de près de quatre ans son cadet - il aurait eu huit ans en 1789 - puisqu'il se rappelait qu'il avait une sœur aînée.

Si le pouvoir n'avait pas été obnubilé par son désir de cacher la survivance de l'enfant de Louis XVI, il lui aurait été facile de trancher la question en confrontant Naundorff et de Richemont lors du procès de 1834 puisque Naundorff se trouvait en France entre 1833 et 1836. Mais ç'aurait été reconnaître que Louis XVII n'était pas mort au Temple et que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe étaient des usurpateurs.

D'ailleurs, nous nous apercevons que de Richemont ne fut pas accusé d'usurpation de nom et de titre.

Le nom de Naundorff	171
Les morts suspectes de l'affaire Louis XVII	179
Notes complémentaires	180
Conclusion	182
Louis-Philippe 1er, l'enfant substitué	185
Kaspar Hauser	193

*Ouvrage entièrement réalisé par l'auteur
(Editions Le Relais)
dans le courant du troisième trimestre 1996*

N° éditeur: 43

Dépôt légal: 3ème trimestre 1996



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

